



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Communiqué de presse

Verbalisations illégales de la société Streeteo sur Boulogne-Billancourt : Le maire saisit le procureur de la République de Nanterre

Le jeudi 6 septembre 2018,

Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt, a décidé de saisir le procureur de la République de Nanterre sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale.

Depuis le printemps dernier, des agents de la société Streeteo mandatés par la ville de Paris pour sanctionner les stationnements sur son territoire, sévissent illégalement sur la commune de Boulogne-Billancourt.

Dès les premières verbalisations illégales, le Maire de Boulogne-Billancourt a immédiatement adressé un courrier daté du 5 juin, à la Maire de Paris, Anne Hidalgo et à Romain Menut, directeur général de Streeteo, afin de procéder à **l'annulation sans délai des forfaits post-stationnement bouloonnais**.

Par courrier, daté du 29 juin, la Ville de Paris a précisé avoir « *saisi la direction de la voirie et des déplacements chargée de la gestion du marché confié à ce prestataire, afin que ces obligations contractuelles lui soient rappelées notamment en matière de périmètre géographique de contrôle du stationnement payant* ». Or, force est de constater que la société Streeteo, qui n'a jamais répondu au courrier du maire, a continué à contrôler des véhicules stationnés à Boulogne-Billancourt, durant le mois de juillet.

Le maire a donc dénoncé les faits au procureur de la République de Nanterre sachant que le Parquet de Paris a déjà ouvert une enquête sur les curieuses pratiques de Streeteo.

La Ville appelle les bouloonnais verbalisés à tort à se faire connaître auprès de la police municipale.

Contact presse : Marie Prouhet (06.98.72.65.52)